

PCS Fédération	
Version actuelle	Proposition
DESCRIPTION SOMMAIRE DES TÂCHES	
1. Travaille en étroite collaboration avec les dirigeantes, dirigeants, comités et syndicats de la fédération.	1. Conseille et assiste la fédération et ses syndicats affiliés sur divers enjeux concernant les relations du travail, les orientations stratégiques et la défense des intérêts des membres. Dans ce cadre, travaille en étroite collaboration avec les dirigeantes, les dirigeants, les comités et les syndicats de la fédération.
2. Prépare et rédige les textes relatifs à la définition des conditions de travail pour tout genre d'industrie et de service, tels que convention collective, protocole d'entente, etc.	2. Prépare et rédige les divers textes relatifs ~~à la définition des~~ aux conditions de travail pour tout genre d'industrie et de service, tels que convention collective, protocole d'entente, etc.
6. Recherche les informations nécessaires à la préparation des négociations ainsi que la jurisprudence et la doctrine nécessaires aux causes qu'elle ou il a à défendre et pour ce faire, peut être appelé à utiliser les moyens techniques appropriés (ex. : banques informatisées).	3. Recherche les informations nécessaires à la préparation des négociations ainsi que la jurisprudence et la doctrine nécessaires aux causes qu'elle ou il a à défendre ~~et pour ce faire, peut être appelé à utiliser les moyens techniques appropriés (ex. : banques informatisées).~~
3. Agit au besoin à titre de porte-parole d'un syndicat en négociation, conciliation ou médiation.	4. Est appelé à agir Agit au besoin à titre de porte-parole d'un syndicat en négociation, conciliation ou médiation.
4. Assume au besoin la représentation d'un syndicat à l'occasion de litige relevant de la loi sur la santé-sécurité, d'arbitrage de différend ou de première convention collective, de médiation préventive ou pré-arbitrale ou d'audience devant le Conseil des services essentiels.	5. Assume ~~au besoin~~ la représentation d'un syndicat à l'occasion de litige relevant de la loi sur la santé-sécurité, d'arbitrage de différend ou de première convention collective, de médiation préventive ou pré-arbitrale ~~ou d'audience devant le Conseil des services essentiels.~~
5. Effectue, dans le cadre de son travail, l'enquête, la preuve et le plaidoyer de diverses causes devant les tribunaux administratifs appropriés (arbitre de grief, Tribunal administratif du travail, CCRI, etc.) ou encore agit comme assesseur syndical.	6. Effectue, dans le cadre de son travail, la représentation l'enquête, la preuve ~~et le plaidoyer~~ de diverses causes devant les tribunaux administratifs appropriés (arbitre de grief, Tribunal administratif du travail, CCRI, etc.) ou encore agit comme assesseur syndical.
	7. Agit au besoin à titre de porte-parole d'un syndicat lors de divers comités dans le cadre des relations de travail.
7. Assure le maintien syndical et voit à la formation des membres dans les syndicats, particulièrement sur les aspects liés à la négociation et l'application d'une convention collective et au besoin, agit comme formatrice ou formateur.	8. Assure le maintien syndical de la vie syndicale en soutenant et accompagnant les syndicats dans leurs activités et leurs instances. ~~et voit à la formation des membres dans les syndicats, particulièrement sur les aspects liés à la négociation et l'application d'une convention collective et au besoin, agit comme formatrice ou formateur.~~
	9. Voit à la formation des militantes et militants dans les syndicats, particulièrement sur les aspects liés à la négociation et l'application d'une convention collective et au besoin, agit comme formatrice ou formateur.
8. Collabore à l'organisation de nouveaux syndicats et consolide les syndicats existants.	10. Collabore, avec les salarié-es des autres services et organisations affiliées, à ~~l'organisation~~ la formation de nouveaux syndicats, ~~et consolide~~ à la consolidation des les syndicats existants et aux

PCS Fédération	
Version actuelle	Proposition
	interventions lors de changements d'allégeance ou de désaffiliations.
	11. Collabore, avec les salarié-es des autres services et organisations affiliées, à la recherche et à l'analyse des éléments pertinents à l'élaboration des plans d'action dont le rapport de force, des mobilisations, et à l'exercice des divers moyens de pression.
9. Fait le lien avec les différents organismes et services de la CSN.	9. Fait le lien avec les différentes organisations et services de la CSN.
10. Conseille les syndicats et leurs membres sur les textes des principales lois du travail.	12. Conseille les syndicats et leurs membres sur les textes des principales lois du travail.
11. Produit des mémoires, des rapports ou des statistiques pour un syndicat, un secteur ou encore pour l'organisme qui l'emploie.	13. Produit ~~des mémoires~~ , des rapports ou des statistiques pour un syndicat, un secteur ou encore pour l' ~~organisme~~ la fédération qui l'emploie.
12. Participe aux instances, fait connaître et partager les orientations du mouvement et favorise la mobilisation des membres dans le cadre des politiques mises de l'avant par les instances appropriées.	14. Participe aux instances, fait connaître et partager les orientations du mouvement et favorise la mobilisation des membres dans le cadre des politiques mises de l'avant par les instances appropriées.
13. Participe occasionnellement à des activités telles colloques, séminaires, conférences, etc., à titre de participante, participant ou de personne-ressource.	15. Participe occasionnellement à des activités telles colloques, séminaires, conférences, formations , etc., à titre de participante, participant ou de personne-ressource.
14. Contribue, à titre de membre d'une équipe de travail, à la mise en application des politiques déterminées par les instances.	16. Contribue, à titre de membre d'une équipe de travail, à la mise en application des politiques déterminées par les instances.
Connaissances ou formation	
➤ Très bonne connaissance de la langue française.	➤ Très bonne connaissance de la langue française.
➤ Connaissance générale des lois pertinentes.	➤ Connaissance générale des lois pertinentes.
➤ Connaissance élémentaire des règles et modes de preuve applicables aux tribunaux administratifs.	➤ Connaissance élémentaire des règles et modes de preuve applicables aux tribunaux administratifs.
	➤ Connaissance générale des règles et des orientations stratégiques en négociation.
Aptitudes spécifiques	
➤ Capacité de préparer et rédiger tout document ou rapport utile à son travail.	➤ Capacité de préparer et rédiger tout document ou rapport utile à son travail.
➤ Capacité d'évaluer la situation économique et sociopolitique d'un secteur, d'une région, d'une industrie ou d'un service et le rapport des forces en présence.	➤ Capacité d'évaluer la situation économique et sociopolitique d'un secteur, d'une région, d'une industrie ou d'un service et le rapport des forces en présence.
➤ Capacité de développer une argumentation et de communiquer à divers groupes de personnes l'information détenue.	➤ Capacité de rechercher, d'organiser les connaissances et de développer une argumentation et de communiquer à divers groupes de personnes l'information détenue.

PCS Fédération	
Version actuelle	Proposition
<i>Autres exigences</i>	
➤ Autonomie, initiative et jugement.	➤ Autonomie, initiative, ~~et~~ jugement et capacité d'adaptation .
➤ Disponibilité selon les besoins du service.	➤ Disponibilité selon les ~~besoins~~ nécessités du service.
➤ Connaissance du mouvement syndical et adhésion aux orientations de la CSN.	➤ Connaissance du mouvement syndical et adhésion aux orientations de la CSN.